

Registre aux délibérations du Conseil communal de HEFFINGEN

Séance publique du 3 juin 2026

Date de l'annonce publique de la séance: 27 mai 2026

Date de la convocation des conseillers: 27 mai 2026

Présents: SEILER Jérôme, bourgmestre
FELTES Camille et D'HARCOUR Christian, échevins
SCHILTZ Guy, RACH John, LEICK Tom, BINDELS Tom, SCHWARTZ Jean, conseillers communaux

Absents: a) excusé: CLASEN Christophe, conseiller communal
b) sans motif: ./.

Objet 2 : Fixation du taux de l'impôt foncier pour l'année 2027.

Le Conseil communal,

Attendu que par délibération du 22 mai 2025, le conseil communal avait fixé pour l'année 2026 les taux de l'impôt foncier comme suit :

A :	330%
B1 :	450%
B2 :	450%
B3 :	450%
B4 :	320%
B5 :	600%
B6 :	600%

Vu l'article 107 de la Constitution ;

Vu la loi modifiée du 1^{er} décembre 1936 sur l'impôt foncier ;

Vu la loi du 22 octobre 2008 relative au pacte logement et notamment l'article 33 concernant la subdivision de l'impôt foncier B ;

Vu la circulaire N° 2747 du 25 novembre 2008 de Monsieur le Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire ;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988 ;

Vu qu'une recette de 75.000.-€ figure à l'article 2/170/707110/99001 du budget de l'exercice 2026 en matière d'impôt foncier et que la recette de l'exercice 2027 sera imputée sur ce même article budgétaire ;

A l'unanimité :

Maintient lesdits taux pour l'année 2027.

Ainsi décidé en séance date qu'en tête.

Pour extrait conforme :



Le Bourgmestre,

Le Secrétaire,